

## COMMUNIQUÉ du SAF

### « PUTSCH TOI DE LÀ »

A 48 heures de l'assemblée générale du CNB, Madame le Bâtonnier de Paris, son dauphin et son prédécesseur annoncent la suspension de la participation de leur Barreau à la seule institution NATIONALE représentative de la profession.

Une telle position, inopportune, inexacte et démagogique sape notre crédibilité à l'égard des justiciables et des pouvoirs publics.

Elle est inopportune, parce que cette position nuit à l'unité de la profession au moment même où l'éthique et les valeurs de celle-ci sont injustement remises en cause.

Elle est démagogique, parce que ces éminents membres du barreau de Paris furent, sont ou devraient devenir vice-présidents de Droit du CNB .

Elle est inexacte, car Madame le Bâtonnier de Paris, son dauphin et son prédécesseur négligent le fait que les membres parisiens du CNB sont élus et non désignés, et comme tels responsables de leur mandat devant leurs électeurs.

Inexacte encore, car Madame le Bâtonnier de Paris, son dauphin et son prédécesseur feignent d'oublier que le CNB et son groupe de travail *Gouvernance* ont rendu plusieurs rapports sur ce sujet, tous présentés et débattus en AG.

Inexacte enfin, car l'Ordre de Paris est pleinement représenté au CNB et dispose, comme chacune des autres organisations de cette institution NATIONALE représentative de TOUTE la profession, d'un cadre légitime de délibération **pour soumettre ses propositions et en débattre** au bureau, en AG et au sein des commissions du CNB.

Le SAF réaffirme la nécessité absolue de l'unité de la profession **au sein du CNB, seul interlocuteur institutionnel représentatif et légitime**, parce que démocratiquement élu.

Le 24 mai 2013